UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatorzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 28 novembre 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Procès-verbal de la trois cent quatorzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 28 novembre 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

MEMBRES:	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOURET, Antonin Étudiant		X
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (vidéoco	nférence St-Jérôme)
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social	X (quitte à	11 h 30)
DURAND, Janie Étudiante	X	
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	ABSENT
OBSERVATEURS:		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X
<u>SECRÉTAIRE</u> :		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION</u> :		
AUGER, Mireille	X	

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent treizième (10 octobre 2013) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes Maîtrise en développement régional
- 7.- Nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres
- 8.- Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
- 9.- Projet de modification des certificats en sciences comptables (4138) et en comptabilité générale (4227)
- 10.- Projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences comptables (7766)
- 11.- Modification des plans de formation des programmes de troisième cycle en gestion de projet
- 12.- Modification des conditions d'admission du baccalauréat en psychologie (7751)
- 13.- Projet de fermeture du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645) et du DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique 3809) à compter du trimestre d'hiver 2014
- 14.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 15.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2014-2015
- 16.- Période d'information et questions
- 17.- Prochaine réunion
- 18.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent treizième (10 octobre 2013) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent treizième (10 octobre 2013) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent treizième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche à l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2336 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2337 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2338 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 314-CE-2339 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres

Le doyen des études explique que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études, qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants : le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office), le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office), quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du module de l'éducation, trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement, deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours, deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du module de l'éducation (AÉMÉ), deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante et d'un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

Le secrétaire général a procédé à un premier appel de candidatures le 11 septembre 2013 auprès des professeurs afin de désigner deux professeurs à la souscommission de la formation des maîtres. Suite à cet appel, un poste est demeuré vacant et il a été convenu en commission des études d'effectuer des représentations auprès de professeurs intéressés à y siéger. La professeure Nathalie Anwandter Cuellar du Département des sciences de l'éducation a exprimé son intérêt à cette fin dans la catégorie des membres issus des comités de programmes relevant du Conseil de module de l'éducation.

La commission des études est donc invitée à procéder à cette nomination, sur recommandation du doyen des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2340 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres; laquelle est jointe en appendice.

8.- Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

Monsieur Paul Leduc Browne, qui a demandé à ce que ce point soit ajouté au présent ordre du jour, expose son point de vue sur le sujet et fait savoir qu'il s'agit également de l'opinion de nombreux autres professeurs de l'UQO. Il indique notamment qu'un grand nombre de professeurs ont le sentiment de ne rien connaître de cette initiative importante entreprise par l'UQO. Selon eux, les informations fournies lors des assemblées de gestion modulaire (AGM) et des assemblées de gestion des programmes de cycles supérieurs (AGPCS) étaient ambiguës et limitées. Il ajoute qu'en tant que membre de la commission des études, responsable du développement des programmes, il se dit surpris que l'Université s'engage dans ce projet sans avoir consulté cette instance. Il s'enquiert, auprès du recteur et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, des raisons qui motivent l'UQO à vouloir offrir des programmes universitaires sur un nouveau site et possiblement sous de nouvelles formes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que l'entente verbale conclue à ce jour avec le Pôle consiste à offrir, en 2014, une seule formation créditée et

que, pour l'instant, le programme concerné n'est pas un programme crédité et ne requiert pas l'approbation de la commission. Il précise que les modules, dont la participation a été sollicitée pour offrir des programmes de formation créditée dans le cadre des activités du Pôle, n'ont pas soumis d'offre pour le moment, mais que lorsqu'elles viendront, elles seront présentées à la commission des études. Le vice-recteur estime que l'entente avec le Pôle permettra de développer l'UQO et de renforcer son campus de Saint-Jérôme et ainsi devenir l'Université des Laurentides. Il ajoute que les informations transmises aux assemblées (AGM et AGPCS) concernant l'intégration du Pôle étaient selon lui claires.

Le recteur corrobore les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ajoute qu'il s'agit d'un dossier stratégique pour le développement de l'UQO. Il trace l'historique de l'évolution des programmes de l'UQO et du rôle qu'elle a joué dans l'offre de formation universitaire dans les Laurentides à partir du début des années 1970. Il résume également le parcours du Pôle et ses partenariats avec diverses universités et rend compte des démarches de l'organisme pour combler la fin des contributions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en 2010, les coupes budgétaires dans les universités annoncées en novembre 2012 ainsi que celles plus récentes des CLD de la région des Basses-Laurentides. Il fait savoir que certaines des universités jadis partenaires du Pôle y assuraient une mission de services universitaires et ne se vouaient pas au développement socio-économique de la région, contrairement aux aspirations des dirigeants du Pôle, et c'est sur cette base que l'UQO a été contactée par l'organisme, en 2012. Le protocole d'entente entre le Pôle et l'UQO prévoit que les signataires disposeront d'une période de six mois pour prendre la décision d'intégrer ou non leurs activités suite à l'évaluation des besoins de formation. Le recteur souligne que l'UQO bénéficie dans cette entreprise de l'appui des neuf autres constituantes de l'UQ et tient à faire remarquer que les échanges se sont fait de façon discrète afin d'éviter toute fuite d'information qui aurait pu compromettre l'issue de ces démarches qui ne constituent pas, à son avis, un risque financier et qu'il qualifie de stratégiques.

Les documents suivants sont déposés et commentés en séance par mesdames Francine Sinclair et Stéphanie Demers :

- extraits du site Web du Pôle Paul Gérin-Lajoie;
- le rapport de projet du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations intitulé *L'offre de programmes universitaires des sites hors-campus au Québec : ampleur, logiques décisionnelles et évaluation de ses impacts*;
- le Règlement général 1 de l'Université du Québec;
- l'article À partir de 2015 : le Pôle se fera centre universitaire tiré du Nord Info publié le 7 novembre 2013;
- l'article Le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie pris en charge par l'UQO tiré du journal Le Courrier publié le 5 novembre 2013;
- un projet de résolution.

Suite au dépôt de ces documents et aux échanges précédents, de nombreux commentaires sont formulés et sont ci-dessous résumés. Des membres sont notamment d'avis que :

- l'intégration du Pôle constitue un risque non seulement au niveau de la qualité de la formation, mais des conditions de travail du corps professoral ainsi que des employés de soutien et professionnels. Un risque financier est également évoqué;
- cet élargissement de l'offre de formation universitaire ressemble à de la privatisation de l'enseignement supérieur;
- la commission des études aurait dû être consultée malgré le fait que la formation offerte par le Pôle ne soit pas une formation créditée. Les articles 4.1, 4.2 et 4.5 du Règlement général 1 de l'Université du Québec sont notamment invoqués;
- le développement du campus de Saint-Jérôme fut très exigeant et a suscité beaucoup de tension que nombre de professeurs ne veulent pas revivre;

- de nombreux programmes offerts tant au campus de Gatineau qu'à celui de Saint-Jérôme sont encore en développement et ont besoin de consolidation;
- il importe de bien développer le campus de Gatineau en raison de la proximité de l'Université d'Ottawa;
- la délocalisation devrait être limitée, notamment lorsque la distance ne le justifie pas;
- les professeurs désirent faire du développement universitaire alors qu'il leur semble que la direction se préoccupe davantage de faire du développement stratégique;
- le développement des programmes à l'UQO semble manquer de rigueur.

Un membre voit quant à lui dans l'intégration du Pôle une occasion pour l'Université de relever des défis et de le faire au rythme désiré vu l'absence de concurrent.

Les explications suivantes sont apportées par le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le doyen des études :

- La gestion du Pôle, abordée depuis 10 ans selon les pratiques des organismes à but non lucratif, sera adaptée au modèle de l'UQO d'ici les 12 prochains mois et les informations qui sont actuellement disponibles sur le site Web du pôle seront modifiées à cet égard;
- L'UQO aura pris le contrôle du conseil d'administration du Pôle d'ici l'an prochain;
- L'acte de décider ou non des contrats de formation est assumé par le Décanat de la formation continue et des partenariats et non par la commission des études;
- L'accessibilité géographique est l'une des valeurs fondamentales du réseau de l'UQ et a toujours été une préoccupation importante pour l'UQO; de surcroît, les données statistiques du gouvernement du Québec démontrent hors de tout doute que la région des Laurentides constitue une zone souffrant d'un déficit important en matière d'accessibilité aux études universitaires qui fait de cette démarche institutionnelle un impératif. L'on souligne que le Conseil national a été mandaté par le MESRST, suite au dépôt du rapport du chantier sur une loi-cadre des universités, pour se pencher sur la délocalisation et l'augmentation des points de services hors campus ainsi que les mécanismes qui devraient encadrer ces implantations et qu'il faut attendre les résultats de cette étude avant de prendre position;
- Le plan des effectifs sera bonifié lorsque des programmes seront offerts et que des étudiants seront inscrits;
- La consultation effectuée par le Décanat des études au sujet de l'intégration du Pôle s'est faite de façon informelle puisque le projet en était à une étape exploratoire. Les mêmes processus de travail au Décanat s'appliqueront advenant le cas où un conseil de module ou un comité de programme recommanderait la délocalisation d'un programme au Pôle (sous-commission et commission des études).

Le projet de résolution est distribué aux membres et madame Francine Sinclair en fait la lecture. L'on discute du pouvoir de la commission des études d'adopter ou non ce projet de résolution et l'on convient qu'elle est en mesure d'exprimer un tel avis.

Un membre se dit inconfortable avec ce projet et certains de ses attendus et dispositifs, notamment le troisième dispositif qui fait mention de formation créditée alors qu'aucune offre de formation créditée n'est offerte pour le moment. Il ajoute que cette résistance observée chez des professeurs dans le cadre d'un projet qui lui apparaît profitable pour l'Université, illustre le bris de confiance entre une frange du corps professoral et la direction et il s'en désole puisqu'il estime que la meilleure façon d'assurer le développement optimal de l'Université repose sur une cohésion et sur des projets de développement tel que celui de l'intégration du Pôle.

Il est convenu de tenir un vote secret sur cette proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par madame Janie Durand. Treize (13) bulletins de vote sont distribués aux membres votants de la commission. Monsieur Jaouad Daoudi, qui assiste à la réunion en visioconférence, transmet son vote par courriel au secrétaire général qui

en prend connaissance en séance. Ce document sera imprimé et conservé sous scellé afin d'en conserver la confidentialité.

Les bulletins de vote sont recueillis et comptabilisés par le secrétaire général et l'attachée d'administration.

Après dépouillement, vu le résultat (Pour : 7 – Contre : 7), le secrétaire général informe la commission que la résolution 314-CE-2341, jointe en appendice, n'est pas adoptée conformément à l'article 2.11.4 du *Règlement de régie interne et procédures de délibération des instances statutaires*.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche remercie les membres pour les échanges qui ont permis de faire ressortir certains éclairages qui vont être utiles dans la poursuite du projet d'intégration. Il précise que le doyen des études et lui-même sont dès maintenant disponibles pour assister aux assemblées départementales et répondre à des interrogations supplémentaires concernant le Pôle.

9.- <u>Projet de modification des certificats en sciences comptables (4138) et en comptabilité générale (4227)</u>

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification des certificats en sciences comptables (4138) et en comptabilité générale (4227).

C'est dans le contexte de la fusion des trois ordres comptables québécois (CA, CGA et CMA) et des exigences quant aux compétences particulières attendues des candidats dans la nouvelle Grille de compétences des CPA que s'était inscrit le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766). C'est également dans ce contexte que s'inscrit le présent projet de modification des certificats en sciences comptables (4138) et en comptabilité générale (4227). Ces modifications aux certificats suivent ainsi la récente modification du baccalauréat qui a reçu un avis favorable de la sous-commission des études et de la commission des études.

Les conditions d'admission des certificats en sciences comptables (4138) et en comptabilité générale (4227) ont également été révisées. L'ensemble de ces modifications vise, entre autres choses, à faciliter la gestion des programmes et à optimiser le cheminement des étudiants et leur réussite.

La sous-commission des études a formulé, lors de sa réunion du 19 novembre 2013, un avis favorable face à ce projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2342 concernant le projet de modification des certificats en sciences comptables (4138) et en comptabilité générale (4227); laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences comptables (7766)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences comptables (7766).

C'est dans le contexte de la fusion des trois ordres comptables québécois (CA, CGA et CMA) et des exigences quant aux compétences particulières attendues des candidats dans la nouvelle *Grille de compétences des CPA* que s'était inscrit le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766). C'est également dans ce contexte que s'inscrit le présent projet de modification des conditions d'admission au baccalauréat.

Ces modifications suivent en effet de près la récente modification du baccalauréat qui a reçu un avis favorable de la sous-commission des études et de la commission des études.

La base d'admission collégiale, la base d'études universitaires ainsi que la base adulte ont fait l'objet de modifications qui visent, entre autres choses, à faciliter la gestion du programme et à optimiser le cheminement des étudiants et leur réussite.

La sous-commission des études a formulé, lors de sa réunion du 19 novembre 2013, un avis favorable face à ce projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2343 concernant le projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences comptables (7766); laquelle est jointe en appendice.

11.- <u>Modification des plans de formation des programmes de troisième cycle en gestion de projet</u>

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du doctorat en administration – gestion de projet adopté par le comité de programme de troisième cycle en gestion de projet.

La première cohorte de doctorants en administration – gestion de projet a été accueillie au trimestre d'automne 2013 à l'UQO. Lors des discussions en comité, il a été constaté qu'une place devait être faite pour des cours de méthodes de recherche parmi les cours obligatoires.

En fusionnant les cours DGP9003 Épistémologie et recherche en gestion de projet et DGP9133 Méthodologie de la recherche en contexte de gestion de projet, il sera possible de réserver 3 crédits obligatoires à un cours de méthodes de recherche. Les doctorants pourront choisir entre les méthodes qualitatives de recherche ou les méthodes quantitatives de recherche selon leur projet de recherche.

La fusion des cours DGP9003 et DGP9133 entraine nécessairement une modification mineure du programme court de troisième cycle en gestion de projet.

Un membre se questionne sur le bien-fondé de fusionner un cours d'épistémologie et un cours de méthodologie. Il est d'avis qu'il est bénéfique professionnellement de pouvoir maîtriser les méthodes qualitative et quantitative.

Le doyen des études fait savoir que le cours de méthodologie, qui ne faisait pas partie du programme auparavant, constitue un ajout significatif et considère que la fusion est possible.

Des commentaires sont formulés sur le triptyque de modification de cours et il est notamment suggéré de modifier le terme « penser » à l'alinéa c) des objectifs de la page 1. Des discussions entourant la qualification à l'enseignement (EQE) sont menées et il est convenu que le doyen des études effectuera des vérifications quant aux exigences requises pour l'enseignement de ce programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2344 concernant la modification des plans de formation des programmes de troisième cycle en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

12.- Modification des conditions d'admission du baccalauréat en psychologie (7751)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet de modification des conditions d'admission adopté par le conseil de module de psychologie lors de sa réunion du 13 juin 2013.

Afin d'atteindre le contingentement de 70 étudiants par cohorte, le conseil de module souhaite retirer l'exigence d'une cote R minimale de 26. Il a été jugé que seule la capacité d'accueil du programme devrait limiter l'accès au programme.

Des préoccupations sont soulevées quant à cette modification et l'on fait valoir qu'une grande marge sépare une cote R relevée d'une cote R très basse.

Le doyen des études propose que pour les programmes qui ne requièrent pas de cote R spécifique autre que celle de base de 22, l'on fasse connaître sur le site Web de l'UQO la cote R la moins élevée à avoir été acceptée au trimestre précédent. Ce procédé donnerait ainsi aux futurs étudiants une bonne indication sur le niveau des cohortes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2345 concernant la modification des conditions d'admission du baccalauréat en psychologie (7751); laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de fermeture du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645) et du DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique – 3809) à compter du trimestre d'hiver 2014

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de fermeture du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645), ainsi que du programme de DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique – 3809), à compter du trimestre d'hiver 2014.

Suite à la fusion des trois ordres comptables québécois (les ordres des CA, CGA et CMA) et à son impact sur la future formation des comptables, l'offre de formation du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645) et du DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique – 3809) n'est plus requise. C'est le nouveau programme de formation professionnelle CPA, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2014, qui offrira aux bacheliers en sciences comptables la formation appropriée menant au titre de CPA.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2346 concernant le projet de fermeture du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645) et du DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique – 3809) à compter du trimestre d'hiver 2014; laquelle est jointe en appendice.

14.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle suivant : maîtrise en éducation, maîtrise en psychoéducation, maîtrise en sciences sociales du développement territorial, maîtrise en travail social, maîtrise en gestion de projet, maîtrise en biologie (en instance d'approbation), maîtrise en sciences et technologies de l'information, maîtrise en études langagières, maîtrise en muséologie et pratiques des arts, doctorat en psychologie ainsi que le doctorat en sciences et technologies de l'information.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 13 novembre 2013. Sur

l'ensemble des demandes transmises, aucune ne fait l'objet d'une recommandation défavorable.

Le comité d'habilitation entend finaliser le processus d'étude des demandes d'habilitation lors d'une prochaine rencontre.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2347 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

15.- <u>Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2014-2015</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2014-2015, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2014-2015 est fixé à 231.

Suite aux discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2014-2015, est soumis à la commission des études afin de formuler une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

Le projet de répartition des postes tient compte des dossiers de développement de la programmation de l'UQO incluant les projets associés aux sciences naturelles et soutenus partiellement par le financement confirmé par le gouvernement du Québec en lien avec le projet ISFORT.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2013-2014 :

Département de relations industrielles, Département des sciences comptables Département d'études langagières, École multidisciplinaire de l'image

• Aucun changement

Département des sciences administratives (+2)

- Modification des secteurs disciplinaires suivants : « aspects humains des organisations » par « management », « finance et économique » par « finance et économie » et « stratégie et marketing » par « marketing ».
- 5 postes transférés (4 pour Gatineau et 1 pour Saint-Jérôme) du secteur disciplinaire « marketing » au secteur disciplinaire « management ».
- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « opération et information » à Saint-Jérôme.
- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « management » à Saint-Jérôme.

Département des sciences de l'éducation (+2)

- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « orthopédagogie » à Gatineau.
- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « théorie et fondements en sciences de l'éducation » à Saint-Jérôme.

Département d'informatique et d'ingénierie (+1)

• Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « génie » à Gatineau.

Département de psychoéducation et de psychologie (+2)

- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « psychoéducation » à Gatineau.
- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « psychologie » à Gatineau.

Département des sciences infirmières (+2)

• Ajout de deux postes au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » à Saint-Jérôme.

Département de travail social (+1)

- 2 postes transférés (Gatineau) du secteur disciplinaire « organisation communautaire » et 1 poste (Gatineau) du secteur disciplinaire « intervention psychosociale » au secteur disciplinaire « fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche ».
- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « intervention psychosociale » à Saint-Jérôme.

Département des sciences sociales (+1)

• Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « communication » à Gatineau.

Département des sciences naturelles (+1, et ajout de deux postes non intégrés)

- Ajout d'un poste au secteur disciplinaire « sciences naturelles » à Gatineau et affectation du professeur Sylvain Delagrange à ce poste.
- Ajout de deux postes non intégrés, financés par la subvention spéciale pour le projet ISFORT portant à cinq le nombre de postes non intégrés au Département des sciences naturelles à compter du 1^{er} mai 2014.

Un membre questionne le choix de la répartition au sein du Département des sciences administratives puisque d'après les calculs du module, le besoin d'un poste à Gatineau a été identifié, mais c'est plutôt à Saint-Jérôme qu'il a été attribué.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le directeur dudit département a approuvé ce choix, mais qu'il le contactera d'ici la prochaine réunion du conseil d'administration afin de le confirmer.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CE-2348 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2014-2015; laquelle est jointe en appendice.

16.- Période d'information et questions

Un membre souhaite connaître ce qui est envisagé à la suite d'Horizon 2014.

Le recteur indique que le plan stratégique voit son terme arrivé en décembre 2014 et que le conseil d'administration recevra, lors de la réunion du 9 décembre 2013, une mise à jour du tableau de bord répertoriant le niveau d'atteinte des cibles du plan stratégique. La commission sera informée des suites lors de la réunion du 6 février 2014.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annonce que la maîtrise en biologie en extension de l'UQAM a été entérinée par son conseil d'administration et adoptée par sa commission des études.

17.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 6 février 2014 à 9 heures.

18.- <u>Clôture de la séance</u>

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Ruth Philion, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 50.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt Le secrétaire, Luc Maurice